

Qualité de l'eau. Le préfet pointe la rade de Brest

Jean-Luc Padellec

Dans un document de dix pages, le préfet du Finistère livre un diagnostic très sévère sur l'état sanitaire de la rade de Brest. « Un constat salubre », juge Eau et Rivières, qui demande toutefois à l'État d'assumer ses propres responsabilités.



Photo archives Didier Déniel



Le document adressé en juillet dernier, par le préfet du Finistère, aux deux présidents des Commissions locales de l'eau (CLE) de l'Élorn et de l'Aulne n'avait pas vocation à atterrir sur la place publique, mais les militants de l'association environnementale Eau et Rivières de Bretagne en ont décidé autrement.

Malgré toutes les attentions pour reconquérir la qualité des eaux de la rade de Brest depuis une vingtaine d'années, « les résultats de la lutte contre les contaminations demeurent insuffisants, ce qui pénalise l'économie maritime et littorale », pointe Pascal Lelarge sans détour, en tournant son regard vers les deux bassins versants de l'Élorn et de l'Aulne.

35 stations d'épuration non conformes

« Ces territoires amont présentent de nombreuses sources de contamination, in fine absorbés par le milieu », poursuit le préfet, en listant de nombreux facteurs de déséquilibres qui menacent régulièrement l'activité des pêcheurs et conchyliculteurs.

Ainsi, 8 000 tonnes d'azote d'origine agricole sont encore déversées dans la rade chaque année, sous la forme de nitrates. Les pollutions d'origine urbaine sont aussi pointées du doigt, ce qui renvoie aux responsabilités des collectivités.

Le préfet note ainsi que « 9 % des installations d'assainissement non collectif sont non conformes ». Et, s'agissant de l'assainissement collectif, 35 communes sont dotées d'équipements aux performances non conformes. Ces dysfonctionnements seraient responsables de 1 % du flux total de nitrates déversés dans la rade, et entre 15 et 35 % pour ce qui est du phosphore.

« Le préfet doit balayer devant sa porte »

L'association Eau et Rivières félicite le préfet pour sa justesse d'analyse. « En Bretagne, c'est la première fois qu'une situation défailante est ainsi portée de façon officielle. Cela tranche avec les discours habituels d'autosatisfaction », se réjouit Gilles Huet, le délégué général d'une association pas mécontente de trouver un allié « contredisant tous ceux qui taxent Eau et Rivières d'alarmiste ».

Mais les compliments s'arrêtent là. Car les représentants de l'association écologiste demandent aussi au représentant de l'État « de balayer devant sa porte. C'est lui qui délivre les dérogations d'épandage dans la bande interdite et, depuis quatre ans, tou-

tes les autorisations d'extension d'élevage font l'objet d'un avis favorable dans le département, y compris quand les enquêtes publiques donnent un avis défavorable. C'est lui, encore, qui laisse se poursuivre l'urbanisation des communes dont les stations d'épuration sont défailtantes ».

« Un encouragement pas une critique »

Hier soir, la préfecture indiquait que ces accusations n'avaient plus lieu d'être. « Depuis un an, aucune dérogation d'épandage de ce type n'a été accordée. Et sur tous les sujets, le préfet est intraitable pour faire respecter les réglementations ». De son côté, Francis Grosjean, qui préside la CLE de l'Élorn, ne voit pas la lettre du préfet comme une interpellation critique des actions engagées, « mais comme un encouragement à poursuivre dans la voie engagée ».

Les deux bassins versants n'ont d'ailleurs pas attendu les conseils du préfet pour décider d'une première réunion inter SAGE juste avant l'été. « On a la volonté d'avancer ensemble, et le préfet n'a fait qu'encourager cette collaboration qui doit encore s'accroître ».

Reste la question des crédits, à l'heure où l'État diminue ses dotations aux Agences de l'eau, qui sont la manne principale des programmes de reconquête de la qualité de l'eau sur les territoires.